

Prévenir le décrochage et accompagner le raccrochage éducatif des jeunes adultes

ANNEXE 3

du rapport Final :

RECOMMANDATIONS pour accompagner le raccrochage éducatif des jeunes adultes

juillet 2010

SOMMAIRE

- 1. Le jeune comme acteur**
- 2. Les acteurs de l'accompagnement : vers des « Alliances éducatives »**
- 3. Echange de pratiques et Mobilité**
- 4. Evaluer**
- 5. Innovation : transférabilité, interstices et priorité politique**

INTRODUCTION

Le projet avait prévu d'élaborer des recommandations à destination des décideurs politiques et partenaires sociaux des actions d'accompagnement au raccrochage éducatif.

Les visites-études organisées dans le cadre de ce projet de partenariat éducatif ont clairement montré l'importance du soutien local aux initiatives. Rappelons le SAS de Bruxelles et la reconnaissance de l'année sabbatique pour les jeunes dans le cadre de l'enseignement obligatoire ; les Îles Baléares et les actions de la Municipalité ; le Luxembourg et la politique du Ministère relayée par le CNFP et l'association jeune ; la Suisse romande et la mise en pratique du Case Management ; Rhône-Alpes avec le Plan régional de lutte contre le décrochage scolaire auquel se rattache les actions des partenaires (MGI, MRIE, Missions locales, AFEV, ANLCI, et les partenaires sociaux).

Les partenaires du projet ont engagé en 2010 une réflexion sur les aspects qui mériteraient d'être affirmés en complément du document « Principes fondamentaux d'un raccrochage réussi » et adressés aux responsables locaux, régionaux, nationaux et européens

Chacune des Cinq recommandations qui suivent est précédée d'une introduction la situant par rapport aux principes élaborés et autres documents du projet et suivie par les éléments du débat qui en précise la portée.

. Le groupe a pu examiner et tirer partie du document présenté à la réunion des Stakeholders (Bruxelles, juin 2010). Il précise bien, comme le montre le schéma suivant, à la fois l'étape indispensable d'identification –analyse, conduite des situations et coordination des politiques et les trois niveaux différents des actions : anticipatrices, préventives et compensatoires. Les recommandations se situent principalement au niveau des politiques « compensatoires » et secondairement au niveau des politiques préventives.

Stratégies de lutte contre le décrochage

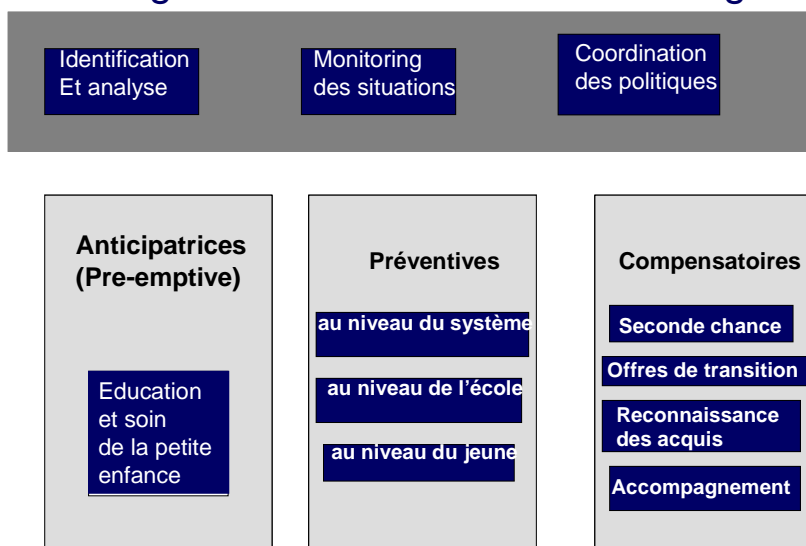


Schéma d'après le Commission Staff Working Paper "Combating Early School Leaving"

1. Le jeune comme acteur

Principe

Cette recommandation est issue d'un principe qui a été formulé dans :

- les principes fondamentaux
- les conclusions de l'étude des histoires de vie de l'Université des Iles Baléares : la parole des jeunes infirme nombre de représentations courantes du décrochage et du raccrochage.
- dans les témoignages recueillis au cours des visites-études et des interventions dans les lycées professionnels

Recommandation 1 : Le jeune est acteur

Le jeune est partie prenante de sa situation et des préconisations sur ce qu'il va poursuivre dans son itinéraire de vie.

Il est acteur et doit pouvoir s'exprimer :

- **sur lui-même**
- **sur les moyens**
- **sur la solution qu'il préconise.**

Cible :

- les responsables des dispositifs d'accompagnement au raccrochage

Débat

- Dire et considérer que le jeune est acteur a une influence sur le processus d'accompagnement : le jeune est acteur, au sens où il est intégré à un « mise en scène », il doit devenir « auteur » du processus de raccrochage, ce qui l'amène à devenir « metteur en scène » de son propre parcours.
- Faire parler le jeune :
 - Il faut souligner la difficulté de recueillir cette parole et de conduire des entretiens. Comment prendre en compte le jeune dans une institution (l'empathie ne suffit pas), comment amener les jeunes à réfléchir sur leur situation ?
 - d'où la pratique par l'Université des Îles Baléares de la démarche biographique : elle donne la parole aux jeunes dans des contextes différents, en-dehors du centre de formation et avec un contrat de confidentialité.
- donner la parole au jeune n'invalide ni le recueil nécessaire des points de vue des autres acteurs de l'accompagnement (orientateurs, professeurs, formateurs extérieurs, parents), ni l'importance de conduire un processus d'accompagnement individuel mais aussi collectif.
- Il reste néanmoins que certains jeunes échappent à tout dispositif. L'union régionale des Missions Locales a évalué que si 23 000 jeunes sortent sans qualification et trouve une solution dans l'année, 6 000 d'entre eux mettent 3 années pour s'inscrire à une Mission Locale. Qui les prend en charge et les écoute pendant ces années ?

2. Les acteurs de l'accompagnement : vers des « Alliances éducatives »

Principe

Cette recommandation est issue du principe qui est affirmé dans les « principes fondamentaux » et dans la synthèse.

Mais elle souligne les difficultés que rencontrent les partenaires à faire travailler ensemble les acteurs de l'accompagnement et la nécessité d'une instance médiatrice.

Recommandation 2 : créer des « Alliances éducatives »

Pour dépasser les aspects contextuels de chaque pays ou de chaque région, il faut bâtir des « Alliances Educatives » rassemblant les acteurs de l'accompagnement, qui sont dotées d'une instance de médiation, pratiquant la neutralité et pouvant reconstituer le discours des acteurs différents et permettre leur coordination.

Cible :

- les décideurs de l'Europe et les Régions
- les responsables des dispositifs d'accompagnement au raccrochage

Débat :

- Christian Berger (CIIP) souligne que le « Guide de l'accompagnement des Transitions » (<http://frefer.eu>) qui a été élaboré par Jean-Claude Gosteli et les participants de l'Atelier-projet de REGIO-LLL confirme cette recommandation. Le guide affirme que l'objectif d'un dispositif de transition est que le jeune doit être acteur du processus et permet d'analyser dans chaque dispositif comment créer une alliance éducative
- Une alliance éducative doit être structurée pour favoriser les modalités de l'accompagnement. Elle doit se doter d'une instance de médiation qui soit indépendante des parties, qui pratique la neutralité, qui soit centrée sur la reconstitution du discours des acteurs pour leur permettre de coopérer et de passer au-delà des frontières des institutions.
- Créer et participer à une alliance éducative demande que les acteurs se forment. Ce n'est pas le résultat d'une bonne volonté. Il faut créer les conditions d'une auto-éducation des acteurs.
- Toutes les expériences réussies d'accompagnement au raccrochage, qui ont été analysées dans le cadre de ce projet, mettent en évidence la nécessité d'une alliance des acteurs. Claude Houssemand (Université du Luxembourg) suggère de reprendre et valider la déclaration préliminaire du 16^e Congrès de l'Association Mondiale des sciences de l'Education (AMSE) qui s'est tenu à Monterrey (Mexique, 31-05 – 04.06.2010). Elle recommande de favoriser une dynamique de mise en réseau des intervenants des processus d'accompagnement au raccrochage éducatif en vue de faire émerger une communauté de pratiques d'« alliances éducatives » :

« Les systèmes éducatifs contemporains s'ouvrent à un nombre croissant de professionnels qui ne sont pas des enseignants mais qui, souvent en périphérie des établissements scolaires, sont amenés à effectuer des interventions éducatives déterminantes pour l'avenir des enfants et des jeunes concernés. »

Ainsi, lorsqu'il est question de lutter contre le décrochage scolaire, l'école est amenée à collaborer avec une diversité d'acteurs provenant de l'aide à la jeunesse, de la justice, de la santé, des entreprises, des secteurs de l'aide sociale, etc. Ces acteurs externes aux établissements scolaires sont issus de mondes professionnels présentant des cultures, des habitudes de travail et des codes très différents. Ces spécificités permettent une richesse d'interventions potentiellement bénéfiques mais présentent aussi le risque d'accompagnements désarticulés, incohérents, voire chaotiques en l'absence de protocoles communs d'intervention.

Dans le paysage éducatif, les enseignants sont en première ligne mais peu préparés à la collaboration avec ces professionnels extérieurs à l'école. Alors que le décrochage et les partenariats permettraient d'améliorer l'efficacité du système scolaire, le danger d'un cloisonnement des prises en charge scolaires et extrascolaires est réel.

Face à cette diversité croissante des acteurs du champ éducatif, les parents manquent de repères pour agir au mieux des intérêts de leurs enfants. Dans un contexte où les associations de parents œuvrent avec difficulté à l'instauration de partenariats « école-familles », de nouveaux défis apparaissent, liés à la mise en place d'échanges constructifs avec les professionnels du champ éducatif en dehors des établissements scolaires. »

3. Echange de pratiques et Mobilité

Principe

Le projet a été construit autour de l'idée de l'enrichissement des pratiques par l'échange et le test sur place des expériences et des dispositifs.

Cependant l'avis formulé pour l'acceptation du projet soulignait un manque d'ambition car le projet ne visait pas à la mobilité des jeunes en situation de raccrochage. Pour les partenaires du projet, il paraissait prématuré de proposer cette mobilité alors que l'étape préliminaire nécessaire devait porter sur la construction d'une culture commune. Les résultats du projet ont permis de montrer que, si les contextes sont différents, les « repères pour agir » sont similaires. Dès lors les initiatives pour organiser ces mobilités ont pu se mettre en place.

Recommandation 3 : Favoriser la mobilité des jeunes et de tous les acteurs de l'accompagnement au raccrochage

Favoriser la mobilité des jeunes en processus de raccrochage, des accompagnants et des autres acteurs

Cible :

- les décideurs de l'Europe et les Régions
- les responsables des dispositifs d'accompagnement au raccrochage

Débat

- Faire circuler les personnes pour que les idées circulent. Pour les éducateurs, c'est une mobilité professionnelle et pour les autres acteurs-accompagnants, une concrétisation d'une alliance éducative. Plusieurs partenaires organisent ou ont décidé d'organiser ces mobilités pour les années prochaines :

- Académie de Grenoble : échange de mobilités entre les pôles de la MGI et le SAS de Bruxelles
 - ,Académie de Lyon : pratique de mobilité des jeunes entre établissements
 - Luxembourg : échange de mobilités avec le SAS de Bruxelles
 - Région Rhône-Alpes : mobilité envisagées avec des établissements italiens
 - Missions locales : elles organisent dans le cadre d'un projet Hirsch la mobilité des jeunes avec les Missions locales européennes et la création d'un guichet unique d'information sur les jeunes.
- il ne faut pas oublier les conditions matérielles de ces mobilités.
 - Il est important de relayer la mobilité par un échange de pratiques sur le long terme. La notion d'alliance éducative peut y aider en proposant l'émergence de communautés de pratique.

4. Evaluer

Principe

Evaluer est consubstantiel à une démarche systémique, pluri-acteurs et participative et est une condition de la co-construction du processus d'accompagnement

L'évaluation ne peut être limitée au quantitatif comme les indicateurs du nombre de jeunes pris en charge ou les critères de réussite. Elle doit aller plus en profondeur pour percevoir ce que veut dire « réussite » et comment on y parvient. C'est une condition indispensable pour faire progresser les dispositifs.

Cette nécessité de l'évaluation a été soulignée dans chacune des visites-études :

- Baléares : la co-évaluation et les nouvelles questions qu'elle a suscitées pour la recherche et pour l'évolution de la pratique d'accompagnement.
- Luxembourg : la recherche « Basics » sur les compétences pour raccrocher.
- SAS de Bruxelles : la discussion sur les difficultés de mettre en place un dispositif d'évaluation
- AFEV : évaluation sur plusieurs années et baromètre annuel
- MGI-Académie de Grenoble : repérage statistique et production de questions pour l'évaluation
- Académie de Lyon : travail de repérage et d'évaluation des innovations des pratiques d'accueil des établissements de formation professionnelle.

Recommandation 4 : développer l'évaluation

Favoriser l'évaluation quantitative et qualitative des dispositifs et expériences d'accompagnement au raccrochage éducatif.

Cible :

- les décideurs de l'Europe et les Régions
- les responsables des dispositifs d'accompagnement au raccrochage

Débat

- L'évaluation permet d'aider à un changement mental de représentation. Une évaluation « appréciative » permet de dépasser ce que Françoise Lantome appelle l'injonction paradoxale des éducateurs qui se sentent remis en question dans leur pratique et responsables de la situation.
- L'évaluation doit être l'occasion pour le jeune de faire part de sa progression et des compétences qu'il a acquises. On peut souligner l'expérience québécoise : le jeune note dans son dossier sa propre progression ; et celle des Missions locales qui s'appuie sur la pratique de Pôle Emploi d'analyse des habiletés.
- l'évaluation permet aussi aux acteurs de mieux identifier les interstices par les lesquels l'innovation peut se développer.

5. Innovation : transférabilité, interstices et priorité politique

Le thème de l'innovation et de la transférabilité des expériences d'accompagnement au raccrochage éducatif a été au centre du projet. Les partenaires étaient tous convaincus que les expériences qu'ils représentent doivent continuer à s'améliorer, mais surtout doivent pouvoir inspirer d'autres initiateurs, s'incarner dans d'autres institutions et dans d'autres contextes.

Néanmoins ils sont tous conscients qu'on ne peut transférer une expérience, au sens de la cloner. Un cheminement est nécessaire. D'où la réflexion ci-dessous sur la « recevabilité ».

Au-delà du transfert, se pose la question de l'application de l'expérience ou de sa méthode dans une institution. La réflexion ci-dessous porte sur les « interstices » par lesquels une innovation peut s'introduire et métastaser dans une institution.

Enfin la question des moyens pour innover paraît essentielle. Ce sont tant les moyens humains, notamment la formation des acteurs de l'accompagnement, que matériels.

Si les deux premiers points témoignent d'une posture qui ne relève pas d'une recommandation, le dernier point fait l'objet d'une recommandation adressée aux décideurs politiques.

5.1. TRANSFERABILITE

Transférer n'est pas cloner. Il faut passer de la notion de transférabilité (qu'est-ce que je peux donner à l'autre) à la notion de « recevabilité » (qu'est-ce que l'autre peut s'approprier de ce que j'ai fait). C'est une transformation de l'attente et de la posture, équivalente au passage d'enseigner à la notion d'apprendre.

Toute expérience est limitée, contextualisée. Mais doit-elle le rester ? Ne faudrait-il pas ouvrir grand l'espace de l'expérimentation permanente ?

Francesca Salva (Baléares)¹ maintient qu'il n'y a pas de possibilité d'étendre des expériences : *« Ce qui a été dit plus haut implique clairement la reconnaissance que la "construction" de "nouvelles" réponses à de nouvelles situations sociales et éducatives est fortement influencée par la manière dont se construit la connaissance qui amène à la création de ces réponses nouvelles. Et nous soulignons ici que, dans cette perspective, le fait que, lorsqu'un nouveau SAS a été envisagé et créé, il n'a pas été envisagé de faire une réplique du premier mais de construire un projet autonome et différencié, conduit par une personne qui ne faisait pas partie de l'équipe du premier SAS. Si l'on veut disséminer les "bonnes pratiques", il faudra que les perspectives de développement réside principalement dans les initiatives de créations de petits projets autonomes et différenciés. Cela remet en question un mode de développement qui reposerait sur l'extension de réponses innovantes à partir de la "reproduction" de projets et expériences déjà existantes »*. A chaque fois, les personnes, leurs parcours propres, les compétences mises en jeux, les motivations sont des éléments clefs du projet entrepris.

Cependant il faut pouvoir transposer et utiliser les « momentums » propres à chaque équipe, sans chercher à « faire pareil ». De nombreux éléments communs ou similaires sont présents, comment alors dé-contextualiser et re-contextualiser ? Sans doute en passant par des invariants, des fondamentaux ce qui est précisément ce que le groupe de travail du projet a fait.

5.2. INTERSTICES

Il y a toujours une grande difficulté à faire bouger les institutions. Comment y introduire des pratiques innovantes et les généraliser ? Comment font ceux qui ont fait ? Quel rôle de l'engagement, de l'utopie, du militantisme ? Quelle initiative venant du terrain, propagation et « contamination » ? Comment obtenir la reconnaissance ?

Ce n'est pas forcément une question de rigidité ou de lourdeur, mais parfois de savoir sur quels leviers agir. Une des pistes proposée est celle des « interstices » par lesquels l'innovation peut être introduite. Il faut donc trouver des espaces pour agir, mais il faut aussi à certains moments sortir des « trous de souris » sans pour autant dévoyer complètement les actions et les principes.

Les choses les plus simples peuvent fournir un levier pour l'action. On utilise ici l'expression : « c'est la marge qui tient la page ». Ainsi dans les interventions dans les établissements de formation professionnelle, un premier temps a consisté à repérer des pratiques déjà existantes. Elles relèvent des chemins de traverse. Les exposer est une étape pour les faire reconnaître par les autres intervenants. Alors il devient possible de discuter d'une première généralisation.

Les étapes ultérieures font intervenir l'évaluation : évaluer pour garder le lien avec l'institution, ancrer sur le concret.

La généralisation paraît toutefois bien difficile, car il ne faudrait pas que le dispositif mis en place devienne la finalité en oubliant les objectifs.

5.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS POUR INNOVER

¹ dans sa note de travail sur la visite-étude du SAS (Le projet SAS ou la recherche comme attitude. : Quel type de connaissances sont en mise en jeu dans les projets innovants pour les jeunes en abandon scolaire prématuré ? Qui construit et comment se construisent les connaissances qui conduisent à la création et au maintien projets innovants ?)

Principe :

Pour que l'innovation puisse se développer, il faut aussi mettre en place les moyens humains et matériels. Deux types d'action paraissent nécessaires : soutenir les initiateurs et tous ceux qui ont des idées et de la motivation ; accompagner les accompagnants.

Recommandation 5 : des actions prioritaires dans le cadre de la politique d'éducation et de formation**Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :**

- **affirmer la priorité du développement de dispositifs d'accompagnement au rattachement éducatif.**
- **Donner un appui européen aux initiatives des Régions et des collectivités locales en ce domaine.**
- **Mettre en réseau les décideurs des Régions qui conduisent des actions dans ce domaine pour qu'ils élaborent une déclaration affirmant leur volonté de mener des actions en coopération traduisant la convergence de leurs politiques**

Cible :

- les instances européennes
- les décideurs des Régions et des collectivités locales
- la direction exécutive de la FREREF

Débat :

- Il y a unanimité pour reconnaître que la formation des accompagnants est indispensable. Il faut prendre du temps avec chacun des acteurs, non seulement les enseignants ou formateurs, mais aussi les familles.

La parole des parents, au même titre que la parole des jeunes, est indispensable pour l'action. L'AFEV conduit des actions dans un esprit d'« *empowerment* » de la famille. Comme l'on connaît la difficulté de faire participer les parents, les rencontres se font dans l'espace propre des familles. A la MGI de Grenoble, les équipes pédagogiques des pôles relais font rentrer les parents à l'école : leur montrer que l'école n'est pas un lieu hostile, mais un lieu de citoyenneté. D'autres actions de ce type ont fait l'objet de présentation lors de la journée de « l'école Autrement ».

- le soutien que peuvent apporter les institutions et les décideurs des collectivités locales est crucial pour deux raisons :
 - les actions spécifiques pour la prévention du décrochage sont certes une priorité des institutions de l'éducation, mais trop rarement l'accompagnement au rattachement est mis au cœur de leur politique. Il est trop souvent relégué au second plan par rapport aux objectifs de performance éducative ou de formation. La prise de conscience que agir contre le décrochage et mener des actions pour un rattachement éducatif et social amènent à repenser les orientations globales de l'école et de ses relations avec les acteurs de l'environnement est encore éloignée.

L'affirmation de cette priorité par les décideurs, en particulier des Régions ou des municipalités est un facteur de modification des représentations et des comportements. Mais

comme l'a montré le Commission Staff Working Paper "*Combating Early School Leaving*", c'est une politique générale qui doit être visée et qui intègre les actions anticipatrices au niveau de la prime enfance, comme les actions préventives dans le cadre de l'éducation et de la formation obligatoire et les actions compensatoires (ou curatives) propres aux dispositifs de raccrochage éducatif.

L'engagement de l'Europe dans cette priorité de lutte contre les sorties sans qualification est un encouragement à un engagement plus grand encore des autorités régionales.

- La concrétisation de cette orientation permettra de repenser, dans chaque contexte particulier, l'articulation entre le cadre institutionnel et les interstices d'innovation. L'ancrage de ces dispositifs dans les cadres institutionnels est une condition nécessaire pour pouvoir pérenniser et avancer.